



## SEJOURS LINGUISTIQUES

### Demande de subvention

*La municipalité a décidé de participer, à hauteur de 100 Euros, au coût d'un séjour linguistique, par enfant et par an.*

*Les critères sont les suivants :*

- *l'enfant doit être âgé de 12 à 18 ans*
- *la durée du séjour doit être au minimum de 14 jours consécutifs*
- *le séjour doit être organisé par un prestataire spécialisé*

Ce dossier est à remettre dûment **complété et signé** avec l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à :

Hôtel de Ville  
Direction des Affaires Scolaires  
Place Henri Barbusse  
76140 PETIT-QUEVILLY

RESPONSABLE LEGAL

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....  
.....

Date de naissance : .....

Téléphone : .....

Situation familiale :

marié     célibataire     veuf     vie maritale     divorcé ou séparé

**Enfant(s) pouvant prétendre à la participation de 100 €uros**

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Lieu du séjour</i>	<i>Durée du séjour (indiquer les dates)</i>	<i>Nom du prestataire</i>

Fait à Petit-Quevilly, le.....

**Signature du déclarant**

Partie réservée à l'administration (ne pas remplir)	NOMBRE D'ENFANT(S) CONCERNE(S)		
	VALIDITE DE L'ATTESTATION	Oui	Non
	ANNEE CONCERNEE		
	ATTRIBUTION DE LA PARTICIPATION	Oui	Non

## Pièces justificatives à joindre impérativement

- **COPIE** du livret de famille
- **Photocopie** d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF-GDF...) de moins de 3 mois
- **Attestation de séjour** comportant :
  - les références du prestataire
  - les dates et lieu de séjour
  - la mention « séjour acquitté »
- un Relevé d'Identité Bancaire